

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **CIRCULAIRE 027-22**

Le 2 mars 2022

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Cominar Real Estate Investment Trust (CUF) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer qu'Artis Real Estate Investment Trust (« Artis » ou la « FPI ») (TSX : AX.UN) et Cominar Real Estate Investment Trust (TSX: CUF) (« Cominar ») ont annoncé le 1 mars 2022, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de Cominar recevront 11,75\$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de Cominar échangée.

Les actions ordinaires de Cominar Real Estate Investment Trust seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 2 mars 2022.

#### **CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CUF seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE**    **3 mars 2022**  
**EN VIGUEUR :**
- **SYMBOLES DES OPTIONS:**    **CUF deviendra CUF1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**    **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**    **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR**    **Une considération en espèces de 1175,00 \$ CA**  
**CONTRAT:**
- **PRIX DE LEVÉE :**    **Inchangé**
- **NOUVEAU CUSIP :**    **NOTACUSIP**

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

### **AVANCE DES ÉCHÉANCES**

Veillez noter que le 18 mars 2022, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

### **Cominar Real Estate Investment Trust (CUF) – CUF1**

Les détenteurs d'options de type américain de Cominar Real Estate Investment Trust pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérées (le 18 mars 2022) et celles-ci continueront d'être réglées dans les deux jours ouvrables.

### **La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options CUF seront transférées à la classe d'options CUF1 qui constitue le nouveau livrable.

<b>Symbole de la classe actuel</b>	<b>Nouveau symbole de la classe</b>
CUF	CUF1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés